

Informations de base	
2009/2113(DEC) DEC - Procédure de décharge Décharge 2008: Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne FRA Subject 8.70.03.07 Décharges antérieures	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	MATHIEU HOUILLON Véronique (PPE)	01/10/2009
		Rapporteur(e) fictif/fictive STAVRAKAKIS Georgios (S&D) GERBRANDY Gerben-Jan (ALDE) STAES Bart (Verts/ALE)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	LÓPEZ AGUILAR Juan Fernando (S&D)	22/07/2009
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2994	2010-02-16
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	ŠEMETA Algirdas	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
		SEC(2009)1089	Résumé

23/07/2009	Publication du document de base non-législatif		
07/10/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/03/2010	Vote en commission		Résumé
26/03/2010	Dépôt du rapport de la commission	A7-0090/2010	
21/04/2010	Débat en plénière		
05/05/2010	Décision du Parlement	T7-0117/2010	Résumé
05/05/2010	Résultat du vote au parlement		
05/05/2010	Fin de la procédure au Parlement		
25/09/2010	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2113(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/7/01093

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	LIBE	PE430.719	13/01/2010	
Projet de rapport de la commission		PE430.470	03/02/2010	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0090/2010	26/03/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0117/2010	05/05/2010	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	05827/2010	01/02/2010	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	SEC(2009)1089 	23/07/2009	Résumé

Autres Institutions et organes

--	--	--	--	--

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N7-0012/2010 JO C 304 15.12.2009, p. 0001	08/10/2009	Résumé
CofA	Document annexé à la procédure	N7-0036/2009 JO C 269 10.11.2009, p. 0001	10/11/2009	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 2010/0546 JO L 252 25.09.2010, p. 0207
Résumé

Décharge 2008: Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne FRA

2009/2113(DEC) - 23/07/2009 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA) pour l'exercice 2008.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses de l'Agence pour l'exercice 2008. Il indique que le budget définitif de l'Agence s'est élevé à 15 millions EUR (contre 14,2 millions EUR en 2007).

En termes d'effectifs, l'Agence dont le siège est situé à Vienne (Autriche) compte officiellement 49 postes dont 35 effectivement pourvus + 23 autres emplois (agents contractuels, experts nationaux détachés et intérimaires), soit actuellement 72 postes effectifs assumant des tâches opérationnelles, administratives ou mixtes.

En 2008, les activités de l'Agence se sont concentrées sur les activités suivantes :

Maintenance du réseau RAXEN (Réseau européen d'information sur le racisme et la xénophobie) :

- nombre de contributions par les 27 points focaux nationaux: 219 ;
- nombre de réunions: 1

Maintenance du réseau Fralex : (nouveau réseau)

- nombre de contributions d'experts juridiques: 201 ;
- nombre de réunions: 2

Établissement de rapports de recherche :

- nombre de rapports: 6 ;
- nombre de réunions: 21 ;
- rapports annuels: 2.

Produits non liés à la recherche :

- publications de l'Agence: 13.

Coopération avec les États membres et les autres institutions : événements organisés conjointement avec :

- les États membres: 9
- la Commission: 17
- le Parlement européen: 6

- le Comité des Régions : 2
- le Conseil de l'Europe: 25
- l'OSCE: 7
- les Nations Unies: 6
- autres réunions et tables rondes: 18.

À noter que la publication complète des comptes de l'Agence figure à l'adresse suivante:

http://www.fra.europa.eu/fraWebsite/home/home_en.htm

Décharge 2008: Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne FRA

2009/2113(DEC) - 05/05/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 550 voix pour, 39 voix contre et 50 abstentions, une décision concernant la décharge à octroyer au directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2008. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Dans la foulée, le Parlement a adopté une résolution contenant des observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

- **performance** : le Parlement encourage l'Agence à fixer des objectifs et des indicateurs dans sa programmation afin de mieux évaluer ses réalisations. Il l'appelle également à baser et à axer son budget sur l'évaluation de ses performances;
- **enquête de l'OLAF** : le Parlement prend acte du fait qu'en 2009 l'OLAF a terminé son enquête - ouverte en 2008 - et l'a clôturée sans suite.

Constatant enfin que les comptes annuels définitifs de l'Agence étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement approuve les comptes de l'Agence et renvoie aux autres recommandations figurant à la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2010/2007\(INI\)](#)-, adoptée parallèlement.

Décharge 2008: Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne FRA

2009/2113(DEC) - 05/05/2010 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2010/546/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour l'exercice 2008.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2008.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 5 mai 2010 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 5 mai 2010).

Une décision parallèle, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes de cette agence communautaire pour l'exercice 2008.

Décharge 2008: Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne FRA

2009/2113(DEC) - 01/02/2010

S'appuyant sur les observations contenues dans le compte de gestion et le bilan financier de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour l'exercice 2008 ainsi que sur le rapport de la Cour des comptes accompagné des réponses de l'Agence aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur de l'Agence sur l'exécution de son budget 2008.

Il se félicite de l'avis de la Cour selon lequel, d'une part, les comptes annuels de l'Agence présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière au 31 décembre 2008, ainsi que les résultats des opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et, d'autre part, les opérations sous-jacentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont, dans tous leurs aspects significatifs, légales et régulières.

Le Conseil estime toutefois que les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes appellent un certain nombre de commentaires dont il faut tenir compte au moment de délivrer la décharge. Ces commentaires peuvent se résumer comme suit :

- **programme de travail et indicateurs de performance**: le Conseil regrette les insuffisances relevées par la Cour dans la spécification des objectifs du programme de travail de l'Agence, ainsi que le manque d'indicateurs de performance spécifiques et mesurables. Il est préoccupé par les possibilités limitées d'évaluer les résultats et de déceler les carences qui résultent de telles lacunes ;
- **gestion par activités** : le Conseil invite l'Agence à mettre en œuvre une approche fondée sur la gestion par activités et prévoyant des indicateurs clairs associés aux objectifs établis par activité.

Décharge 2008: Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne FRA

2009/2113(DEC) - 08/10/2009

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des comptes sur les comptes 2008 de l'Agence européenne des droits fondamentaux de l'Union (FRA).

CONTENU : le rapport de la Cour des comptes estime que les comptes annuels de l'Agence présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2008, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. Elle estime également que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de l'Agence sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs pour l'année considérée.

Le rapport inclut parallèlement une partie chiffrée sur les montants de dépenses de l'Agence ainsi qu'une analyse comptable des dépenses, accompagnée des réponses de l'Agence :

- **Analyse comptable de la Cour** : dans son rapport, la Cour se réjouit de constater qu'elle n'a aucun commentaire à faire sur la gestion financière et budgétaire de l'Agence hormis une observation concernant son programme de travail. Les objectifs et les indicateurs de ce programme ne sont en effet ni spécifiques, ni mesurables. En conséquence, la détection des insuffisances et l'évaluation des réalisations sont rendues difficiles ;
- **Réponses de l'Agence** : l'Agence indique que, pour 2009, elle a établi un programme de travail défini selon les objectifs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et datés) par activité, de sorte que l'approche de gestion fondée sur les activités a été améliorée. En outre, vers la mi-2009, elle a lancé la mise en application d'un logiciel de budget par activités qui va fournir des indicateurs clairs sur les ressources financières et humaines allouées.